



206^{ème} PROMOTION DE SURVEILLANT LE COUPERET TOMBE

COMMUNIQUÉ :

Le 24 octobre 2022, la direction de l'administration pénitentiaire faisait réponse à notre demande relative à la situation de la 206^{ème} promotion d'élève-surveillants.

En effet ces agents atteindront les 2 ans sur leur primo affectation quelques jours seulement après la date de prise de fonction de la mobilité (fixée au 1^{er} avril) les privant ainsi du droit à mobilité pour cette campagne. **FO Justice** ne pouvait s'y résoudre et a donc saisi la DAP pour tenter d'obtenir une dérogation en leur faveur.

Le couperet est tombé, ces personnels ne pourront pas prétendre à mobilité !

Pour rappel, cette disposition instaurant les 2 ans sur la primo affectation avant de pouvoir prétendre à la mobilité est liée à la mise en place du plan de requalification des Officiers de l'UFAP Unsa Justice en 2019...

Une réelle avancée à les entendre pourtant !

Cette aberration vient s'ajouter au port du gilet pare lame de manière systématique, au vide de quelques années concernant les modalités de reprise d'ancienneté... et nous en passons sur leurs précédentes signatures.

L'UFAP Unsa Justice n'est plus un syndicat « réformiste », il est devenu ce que l'on appelle familièrement un « syndicat d'accompagnement » !

FO Justice – le 25 octobre 2022

**LA PÉNITENTIAIRE A UNE HISTOIRE, AVEC
FO JUSTICE JE CONSTRUIS SON AVENIR !**

**► Du 1^{er} au 8 Décembre
Je Vote FO Justice !!!**

